



**Stany Varone**  
conseiller  
communal

Il m'est agréable d'écrire ces quelques lignes d'édito dans un contexte de début de législature, bénéficiant d'un climat sain et motivant. Début de législature mais aboutissement de deux «chantiers» qui m'ont tenu en haleine ces dernières années.

La nouvelle saison du Baladin a bien débuté. Le programme élaboré par notre nouvel administrateur, M. Fournier, encadré par la commission de gestion du théâtre, tient déjà toutes ses promesses. Les têtes d'affiche se bousculent sur scène. Plus haut dans ces colonnes je vous parlais d'un climat sain, pour notre salle de spectacle, je qualifierai plutôt le climat de rafraîchissant. En effet, les représentations du début de saison baignaient dans une atmosphère des plus agréables grâce à l'installation, tant attendue, de la climatisation durant cet été. La mise en service a eu lieu dans les délais malgré un timing de montage très court. Je profite de l'occasion pour remercier les entreprises participantes au projet.

Le deuxième «chantier», travail de réflexion complexe, a bénéficié d'une plus grande marge de manœuvre puisqu'il a débuté en 2015 déjà. Je veux bien sûr parler du nouveau RCCZ (Règlement communal des constructions et

des zones) dont vous découvrirez dans ce bulletin d'informations les grandes lignes.

Le développement grandissant de notre commune est un sujet majeur pour le Conseil communal. Vous trouverez, à la lecture de ces pages, un résumé des dernières évolutions du projet «St-Germain Centre», l'avancement des travaux du complexe sportif et de détente de Oure ainsi que diverses informations sur les travaux entrepris sur notre commune.

Tous ces points vous seront exposés en détail lors de l'assemblée primaire extraordinaire du 16 octobre prochain.

Lors de cette soirée, vous aurez l'occasion de vous prononcer sur l'acceptation du nouveau Règlement communal des déchets. L'adaptation de notre règlement était devenue nécessaire en vue de la «taxe au sac» qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans la partie romande de notre canton.

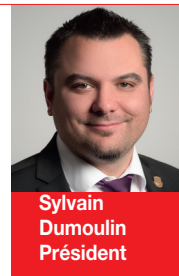
Dans l'intervalle, je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro de *Savièse Informations*, qui se veut un trait d'union entre la population et vos autorités.

Au plaisir de vous retrouver le 16 octobre.

*Installation de la climatisation du Baladin*

2	Gestion des déchets
4	Règlement des constructions
5	Réunification de parcelles
6	St-Germain Centre
8	Transports publics
10	Chantiers en cours





Sylvain  
Dumoulin  
Président

## Gestion des déchets

**Nouvelle page internet** - Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le principe de la taxe au sac entrera en vigueur dans la grande majorité des communes du Valais romand. Les sacs taxés blancs et rouges, déclinés en différentes tailles, seront disponibles dès la mi-décembre dans les commerces.

### Pourquoi la taxe au sac ?

Le principe du pollueur-payeur, inscrit dans la Loi fédérale, impose une taxe sur les déchets calculée en fonction de leur quantité, payée par celui qui les jette. Le nouveau sac taxé officiel remplacera les sacs noirs ou gris et sera le seul autorisé pour les ordures ménagères. Il est prévu en différentes tailles et le modèle de 35L coûtera 1 franc 90.

Toujours pour respecter le principe du pollueur-payeur, un système de pesée sera installé à l'entrée de la déchetterie du Pécolet pour ainsi facturer aux utilisateurs le juste coût de leurs déchets. Pour les ménages, un forfait annuel de 500 kg leur sera offert. Pour les entreprises, leurs déchets seront facturés dès le 1<sup>er</sup> kg. La plupart des informations concernant les changements pour les habitants de la commune de Savièse ont été largement décrits dans le dernier numéro du Savièse informations paru en juin.

Conscients qu'il subsiste de nombreuses interrogations, une page a été créée sur le site internet de la commune pour mettre à disposition du citoyen les informations utiles sur la taxe au sac et lui donner accès aux réponses aux questions qui ont déjà été posées à l'administration. Cette page regroupe notamment les documents ou éléments suivants :

- Un lien vers la loi fédérale sur la protection de l'environnement
- Le règlement communal sur la gestion des déchets qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée primaire du 16 octobre 2017
- Un lien vers le site internet « TRIER C'EST PAS SORCIER » de l'antenne région Valais
- La foire aux questions (FAQ)

Vous pouvez, volontiers, poser vos questions sur la gestion des déchets de la commune de Savièse à l'adresse [suggestions@saviese.ch](mailto:suggestions@saviese.ch). Une réponse vous sera donnée et celle-ci sera aussi ajoutée dans la FAQ, afin d'en faire profiter d'autres citoyens.

### Questions fréquentes

Ces dernières semaines certaines questions reviennent très régulièrement.

Les voici ainsi que leurs réponses :

#### Comment seront organisés la collecte et le ramassage des déchets sur le territoire communal ?

Les déchets urbains (ce qui va dans le sac poubelle taxé) seront collectés dans les moloks et les conteneurs, aux endroits habituels.

Les déchets recyclables gratuits (papier, PET, verre, alu et fer blanc) seront collectés dans les écopoints des villages, comme actuellement.

Les autres déchets devront être déposés à la déchetterie du Pécolet. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la déchetterie sera payante, avec 500kg offerts par ménage.

### Quels déchets doivent aller dans le sac taxé ? (liste non exhaustive)

- berlingots de lait ou de jus de fruits en carton plastifié
- bouteilles vides de vinaigre ou d'huile
- emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires tels qu'emballages de viande, de légumes
- barquettes de conditionnement pour viandes, poisson, légumes
- papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papier de ménage, cartons de pizza
- serviettes et essuie-mains en papier
- pots de yoghourt
- couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques
- produits d'hygiène tels que lingettes, brosse-à-dents, éponges, coton-tiges
- textiles et chaussures hors d'usage ou souillés
- sacs d'aspirateurs, déchets de nettoyage, balayures
- emballages de lessive, pots de crème et de cosmétiques
- petits bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, ampoules à filament
- éléments en caoutchouc, tuyaux de jardin
- bâches et films plastiques utilisés pour les travaux et la peinture
- déchets composites tels que les emballages, les objets composés de matières diverses indissociables, les emballages de chips et de bonbons
- chips d'emballage et mousse de calage

### Peut-on mettre les déchets de cuisine dans les déchets verts ?

Des bennes pour les déchets verts compostables sont prévues à la déchetterie du Pécolet.

Seuls les déchets de cuisine compostables (épluchures, reste de fruits et légumes,...) sont admis dans les bennes de la déchetterie.

### Pourquoi n'y a-t-il pas de benne pour le plastique dans les Ecopoints ?

Contrairement aux apparences, les plastiques sont très peu recyclables.

Il existe différents types de plastiques, parmi lesquels 4-5 sont recyclables dont le PET et certains produits d'emballage (gel douche, lessive,...). Cela a comme conséquence qu'une grande partie de ces plastiques sont finalement incinérés comme des déchets ordinaires, ce qui coûte aux collectivités et aux citoyens.

Il est relativement difficile de différencier les plastiques recyclables ou non, la commune a ainsi mis en place des bennes pour tous les plastiques à la déchetterie du Pécolet. Le contenu de ces bennes est ensuite trié et la partie non recyclable du contenu est acheminée vers une usine d'incinération.

Les coûts de ces processus doivent, avec le principe du pollueur-payeur, être pris en charge par les citoyens qui éliminent ces plastiques. C'est pourquoi il n'est pas envisageable d'avoir une benne pour les plastiques





## Gestion des déchets

dans les centres de tri qui eux sont et resteront gratuits. Le PET qui est entièrement recyclable peut y être collecté gratuitement.

### Combien ça coûte ?

Finally la question principale que tout le monde se pose est : combien vais-je payer pour mes déchets ? Plus ou moins qu'avant ? La réponse dépend bien évidemment de votre manière de trier et de gérer les déchets. Nous vous proposons néanmoins deux exemples concrets de calcul.

Le premier exemple correspond à la situation d'un couple sans enfant vivant dans un appartement de 3.5

pièces, sans aménagements extérieurs et triant de manière consciencieuse ses déchets. Ce couple amène à la déchetterie son compost et quelques vieux meubles ou autres par année. Le nouveau système leur permet d'économiser sur la facture des taxes de déchets.

Le deuxième exemple correspond à un couple avec 2 enfants vivant dans une villa 5.5 pièces. Cette famille trie ses déchets, mais pas de manière très consciencieuse et la villa possède de nombreux aménagements extérieurs nécessitant d'amener régulièrement des déchets verts à la déchetterie du Pécolet. Sa facture globale pour les déchets augmente. Toutefois, en triant mieux, ce couple peut aisément réduire le nombre de sacs par année et ainsi voir sa facture diminuer.



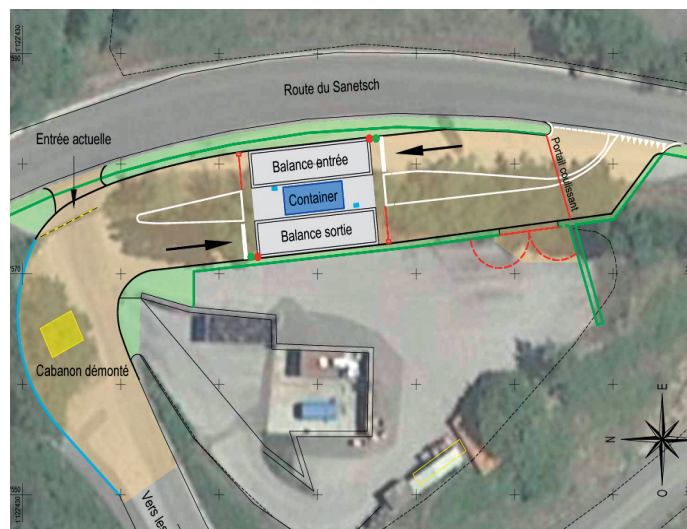
	Avant la taxe au sac (règlement actuel)	Avec la taxe au sac (dès le 1.1.2018)
<b>Appartement 3.5 pièces Couple sans enfant</b>	<b>Taxe de base</b>	<b>Taxe de base</b>
	154.-/année sans TVA	~120.-/année sans TVA
	<b>Taxe variable</b>	<b>Taxe au sac/poids</b>
	237.-/année sans TVA	Achats de 52 sacs : 90.-/année sans TVA 500 kg à la déchetterie : 0.-/année sans TVA
<b>Total</b>	<b>Total</b>	
	391.-/année sans TVA	210.-/année sans TVA
<b>Villa 5.5 pièces Couple avec 2 enfants</b>	<b>Taxe de base</b>	<b>Taxe de base</b>
	154.-/année sans TVA	~130.-/année sans TVA
	<b>Taxe variable</b>	<b>Taxe au sac/poids</b>
	326.-/année sans TVA	Achats de 130 sacs : 229.-/année sans TVA 1'500 kg à la déchetterie : 190.-/année sans TVA
<b>Total</b>	<b>Total</b>	
	480.-/année sans TVA	549.-/année sans TVA

Avec l'introduction de la taxe au sac, le comportement des habitants, face à leur production de déchets et notamment de les trier, va profondément changer. Les quantités totales par année de chaque type de déchets vont donc évoluer et il y aura certainement moins d'ordures ménagères (sacs taxés) plus de matériaux recyclables (papier, pet, verre et alu) et plus de déchets à la déchetterie (compost, déchets verts,...). Le calcul exact des taxes se basant sur le coût effectif de la gestion de l'ensemble des déchets de la commune, il est difficile de faire des prévisions précises se basant sur les chiffres et quantités actuels, ceux-ci pouvant passablement varier.

Il faudra donc certainement environ 2 ans pour connaître de manière précise le coût de la gestion des déchets pour la commune de Savièse et de pouvoir ainsi fixer la taxe de base et la taxe au poids au Pécolet. Le prix des sacs n'est pas fixé par la commune, mais par l'antenne région Valais. Il en résultera pour ces prochaines années une certaine variabilité des taxes de base et des taxes au poids du Pécolet proposées : celles-ci resteront toutefois dans les fourchettes du règlement proposé à l'assemblée primaire.

### Déchetterie du Pécolet

Le visage de la partie haute de la déchetterie du Pécolet va passablement changer. L'entrée de la déchetterie sera complètement revue afin de pouvoir disposer les installations de pesée des véhicules (entrée et sortie). Les matériaux actuellement déposés dans la partie haute de la déchetterie seront par la suite collectés dans la partie basse à la suite des bennes.



## Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)



Stany Varone  
conseiller  
communal

Comme vous le savez sûrement, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la nouvelle loi cantonale sur les constructions et son ordonnance entreront en vigueur.

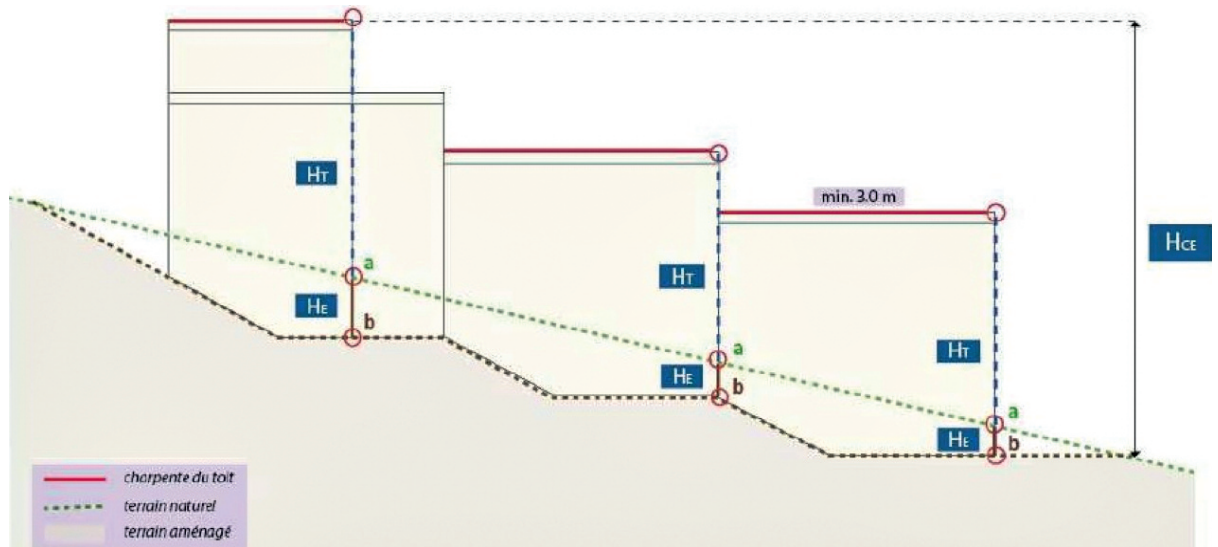
L'Exécutif de votre commune avait anticipé ces nouvelles mesures en créant en 2015 une commission ad hoc qui a eu pour mission le remaniement de notre RCCZ (règlement communal des constructions et des zones).

L'objectif était de posséder un outil de travail adapté aux exigences de notre époque, de clarifier les différentes procédures liées à la construction sur notre territoire et d'harmoniser notre RCCZ aux prescriptions cantonales.

Ce travail a débuté par la création de zones réservées, dites «front de village», à ne pas confondre avec les parcelles provisoirement «gelées» en prévision de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Les zones réservées créées en 2015, puis prolongées lors d'une de nos dernières assemblées primaires, n'auront plus raison d'être car ces normes se voient intégrées dans le nouveau RCCZ.

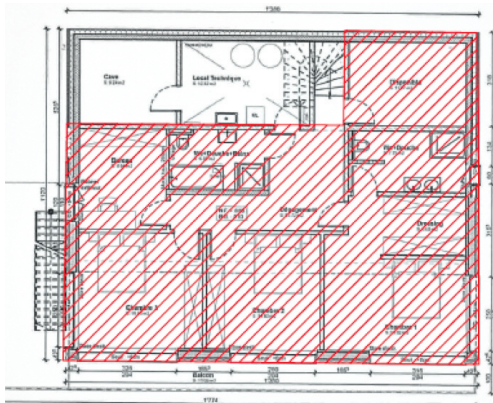
Plusieurs articles du futur RCCZ préciseront la manière de calculer la hauteur des bâtiments, ils devraient résoudre les divergences d'interprétation et les incompréhensions.

**Pour exemple, le calcul de la hauteur de construction de bâtiments en terrasse ne se fera plus en tous points mais avec l'introduction d'une hauteur cumulée.**

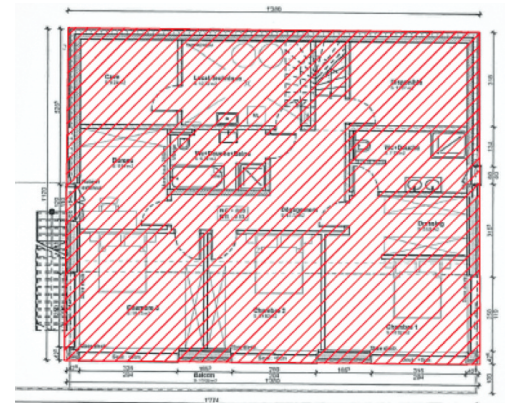


**La surface déterminante (anciennement coefficient de construction) se calculera différemment avec de nouveaux indices adaptés aux zones spécifiques à bâtir. Découlant de ces modifications, les zones à bâtir porteront de nouvelles appellations.**

Calcul de la surface habitable – RCCZ 1998



Calcul de la surface déterminante – RCCZ 2018



Voilà quelques exemples qui seront développés lors de la soirée du 16 octobre prochain. Il ne sera nullement question, lors de cette rencontre, de soumettre à votre étude un projet abouti du nouveau RCCZ. Nous vous proposerons, sous

forme d'information, les changements importants opérés lors de cette refonte. Nous vous présenterons une vision, estimative, du plan d'action de l'introduction du RCCZ jusqu'à son homologation par le Conseil d'Etat.



# Nouveau quartier au centre de St-Germain

## Réunification des parcelles N° 4892 et 4893 - Proposition

Lors des assemblées primaire et bourgeoise du 3 avril 2017, les principes du Droit Distinct et Permanent de superficie (DDP) ont été approuvés. Pour avancer dans ce dossier, faciliter la poursuite de ce projet, il vous est proposé de réunir les parcelles 4892 (propriété de la Commune) et 4893 (propriété de la Bourgeoisie).

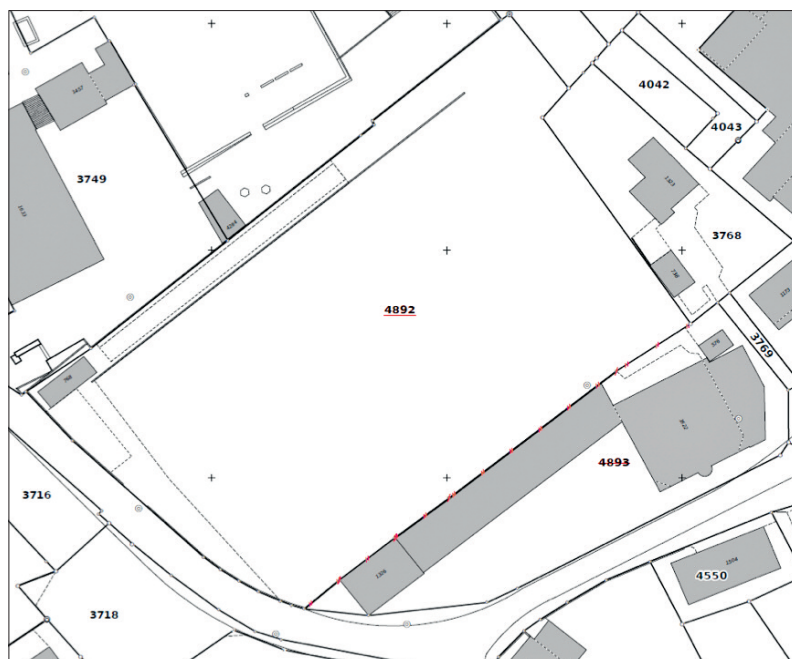
Cette proposition sera portée à l'ordre du jour des assemblées primaire et bourgeoise du 16 octobre 2017.

Cette réunion a pour but de simplifier les détails à fixer dans le DDP en ce qui concerne des objets qui se trouvent à cheval sur les deux parcelles actuelles.

La fusion de ces deux parcelles rendra la Commune et la Bourgeoisie de Savièse copropriétaires de la nouvelle parcelle.

Les quotes-parts des copropriétaires seront indiquées dans un acte figurant au début du DDP précité.

Elles sont calculées en fonction des valeurs [CHF] des objets considérées dans la taxation officielle réalisée (ce qui correspond à  $\frac{2}{3}$  propriété de la Commune et à  $\frac{1}{3}$  propriété de la Bourgeoisie).



Extrait

Pour rappel, l'ensemble du bâti a été considéré dans la taxation, en dehors de la structure tubulaire mobile (gradins) :

1	Cantine terrain de football	5	Bâtiment principal voirie
2	Couvert cantine terrain de football	6	Annexe Est voirie
3	Bâtiment mixte (football – police)	7	Mur de soutènement accès gradins
4	Garages de la voirie	8	Places et accès goudronnés

La valeur vénale du bâti et des parcelles s'élève à :

VALEUR VENALE IMMOBILISATIONS				
V.N		V.A.		V.R.
CHF 3 081 070.00	+	CHF 2 298 824.00	+	CHF 2 520 000.00 =
				CHF 2 633 298.00
		3		
Biens-fonds *		11620 m2	x CHF	325.00 =
				CHF 3 776 500.00
* Terrain situé en zone mixte publique commerciale				
<b>TOTAL VALEUR VENALE IMMOBILISATIONS</b>				<b>V.V.</b>
				<b>CHF 6 409 798.00</b>

La valeur vénale a été arrêtée à CHF 6.4 millions.

La répartition proposée «Commune – Bourgeoisie» se distribue au prorata des montants y relatifs, selon taxation officielle :

	Valeur Vénale CHF	TOTAL CHF
Commune	4'288'000	6'400'000
Bourgeoisie	2'112'000	

## Nouveau quartier au centre de St-Germain Avancement du projet

Le projet du «nouveau quartier au centre du village de St-Germain» avance de manière soutenue depuis l'approbation par les assemblées primaires et bourgeoise de la passation d'un Droit Distinct et Permanent de superficie (DDP) entre les propriétaires du fonds et la fondation St-Germain Centre, le 3 avril 2017.

Le plan de quartier ou PAD a été approuvé par la commission cantonale des constructions en date du 18 mai 2017. Il est maintenant entré en force ce qui permet d'entrevoir la mise à l'enquête publique du projet avec une certaine sérénité.

L'ensemble des locataires potentiels ont été recontactés et les locaux y relatifs adaptés

### SITUATION DU PROJET – ETAPES ET ASSIETTES D'UTILISATION – EXTRAIT





## Nouveau quartier au centre de St-Germain

### Avancement du projet

par l'architecte du projet selon les besoins. Cette manière de faire permet d'intégrer tôt dans le projet, les devis et les desideratas des potentiels locataires du complexe.

L'étude de projet est maintenant terminée avec comme résultat des plans permettant la mise à l'enquête du projet, un concept énergétique permettant une exploitation des bâtiments économes en énergie et un devis général à  $\pm 15\%$ . Le 8 septembre dernier a été publiée la mise à l'enquête des aspects liés à la déconstruction et aux terrassements du site concerné.

Le projet de la première étape (parking souterrain, pôle médical, pôle commercial et pôle gastronomique/services) sera mis à l'enquête publique courant octobre 2017, à la suite des assemblées primaire et bourgeoise du 16 octobre 2017. Le projet et les plans actuels vous y seront présentés.

Le Droit Distinct et Permanent de superficie entre la Municipalité/Bourgeoisie de Savièse et la Fondation a été rédigé. Il est quasiment prêt à être signé par les différentes parties. Toutefois, par précaution, il est préférable d'attendre les premiers investisseurs avant de figer le document. Afin de pouvoir tout de même avancer dans le projet sans le DDP, il a été décidé de faire les mises à l'enquête par la Commune. Un projet autorisé représente

un atout important vis-à-vis des investisseurs potentiels, car il ajoute indéniablement de l'intérêt pour ces derniers.

L'estimation des coûts réalisée dans le cadre de l'étude de projet indique un montant total de CHF 52 millions pour la réalisation des trois étapes prévues. Le montant dédié à la première étape, la plus conséquente, s'élevant à CHF 34 millions. Le solde de 18 millions CHF est pour les deux autres étapes (logements et hôtel).

Les contacts avec les éventuels investisseurs ont été repris avec un bon dossier comprenant un projet mis à l'enquête, et bientôt autorisé, un nombre important de locataires intéressés et des coûts de construction qui permettent d'obtenir des rendements intéressants. Nous sommes assez confiants quant à la recherche d'investisseurs.

Le montant des acquisitions publiques prévues est estimé à CHF 10 millions.

Ce montant comprend l'achat de 180 places de stationnement d'affectation publique dans le parking souterrain qui en compte au total 265, ainsi que les dépendances de l'abri PCi d'une capacité de 799 places protégées et le nouveau local dédié à la police. Il est également prévu que la Commune devienne propriétaire de la place centrale hors assiettes d'utilisation liées aux constructions privées.

#### La suite prévue est :

1. La finalisation et signature du DDP entre les propriétaires du fonds et la Fondation St-Germain Centre, y compris la réunification des parcelles 4892 et 4893 (si acceptation des assemblées primaire et bourgeoise le 16 octobre 2017).
2. L'élaboration des dossiers de mise à l'enquête publique et procédure de demande d'autorisation de construire pour l'étape 1.
3. La proposition d'un crédit d'engagement concernant les acquisitions de la Commune, pour l'assemblée primaire du 18 décembre 2017.
4. Le début des travaux sur site entre la fin 2017 et le premier trimestre 2018.
5. La fin des travaux de l'étape 1 entre fin 2019 - début 2020.

## Mobilité - Transports publics par bus

### Horaire 2018 - Information

La Commune de Savièse, le Canton du Valais par son service de la mobilité et CarPostal, ont travaillé à la mise en place d'un nouvel horaire qui sera effectif en cette fin d'année.

En effet, l'offre actuelle mérite d'être complétée. Il est prévu d'intégrer dans l'horaire actuel six courses «Savièse – Sion» supplémentaires, par jour aux heures de pointe.

Au prochain changement d'horaire, le 10 décembre 2017, CarPostal améliorera les cadences sur

les lignes 12.341 et 12.342 transitant entre la Commune de Savièse et la Ville de Sion.

Les nouvelles courses ajoutées permettront d'atteindre une cadence de 30 minutes aux heures les plus chargées. Cela profitera clairement aux pendulaires, avec deux nouvelles courses entre 6h00 et 7h30 pour rejoindre la capitale, deux courses supplémentaires sur le temps de midi et également une augmentation des courses en fin de journée.



*Pour assurer ces nouveaux horaires et améliorer le confort des voyageurs, 4 nouveaux bus compléteront le matériel roulant actuel.*

**Une campagne de communication prévue, sur de multiples canaux, démarrera le 4 décembre prochain.**

#### **Nouvelles courses :**

**St-Germain garage – Sion gare : 06.15 – 06.50**

**St-Germain garage – Sion gare : 07.08 – 07.45**

**St-Germain garage – Sion gare : 12.40 – 13.17**

**Sion gare – St-Germain garage : 13.30 – 14.05**

**Sion gare – St-Germain garage : 17.40 – 18.15**

**Sion gare – St-Germain garage : 21.40 – 22.15**



## Sondage sur la communication communale

Vous avez été près de 400 à répondre au sondage sur la communication communale, paru dans le dernier Savièseinformations et sur la page Facebook de la commune de Savièsein.

Merci à vous, d'avoir pris le temps de nous donner votre avis et de nous faire part de vos remarques et commentaires. Ils nous permettront d'adapter au mieux la manière de communiquer de l'administration et du conseil communal pour ainsi répondre à vos attentes et vos besoins.

Les résultats détaillés et commentés du sondage feront l'objet d'un article plus complet dans la prochaine édition du Savièseinformations qui paraîtra début décembre 2017.

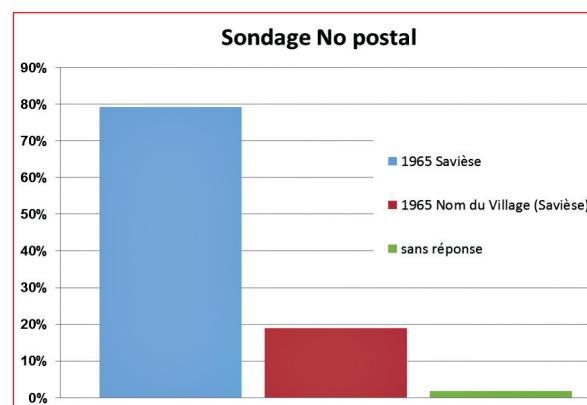
En primeur, nous pouvons déjà vous révéler un résultat intéressant qui a débouché sur des mesures concrètes.

A la question «Etes-vous plutôt favorable à un code postal unique «1965 Savièsein» pour toute la commune ou au contraire à une subdivision par secteur «1965 Nom du village (Savièsein)» ?, la grande majorité des sondés (80% environ) ont répondu «1965 Savièsein».

La question n'était pas désintéressée, car le code postal 1965 Savièsein n'existe à ce jour plus officiellement et a été totalement remplacé par 1965 nom du village (Savièsein). Cette dernière solution semble logique lorsque l'on habite au cœur d'un village, mais perd tout son sens lors l'on s'approche des frontières entre village ou lorsque l'on vit en périphé-

rie des villages. Avec la perte du «1965 Savièsein », c'est aussi une part de l'identité savièseinne qui disparaît gentiment puisque par exemple les commerces, caves, restaurants ou autres ne se trouvent plus référencés dans les guides sous S pour Savièsein, mais sous les lettres des villages où ils sont situés. A l'extérieur Savièsein disparaît donc gentiment et à l'heure du tout numérique et des sites internet gérés par des recherches automatisées ce n'est pas peu dire.

Le Conseil communal a pris acte de cette volonté assez claire de la population savièseinne et a déjà entrepris des démarches nécessaires pour introduire, le plus rapidement possible, le code postal « 1965 Savièsein ».



## Exposition Yvonne Zbinden-G



**Aline Héritier**  
conseillère  
communale

Peintre autodidacte née à Orbe en 1952, Yvonne Zbinden-G passe une partie de sa jeunesse en Italie, patrie de sa mère, puis en Suisse où elle poursuit son parcours scolaire. Dès 1993, Yvonne se consacre à la peinture et organise ses premières expositions. En 2005, l'Institut suisse pour l'étude de l'art de Zürich reconnaît son travail et fait apparaître son nom d'artiste, Yvonne Zbinden-G, dans les bases de données de l'Art en Suisse. La qualité de sa production est également attestée par plusieurs entreprises, institutions et collectivités publiques qui n'hésitent pas à acquérir ses œuvres, souvent de grandes tailles. Sa technique de prédilection ? C'est le pastel qui lui permet de poser sur sa toile aussi bien des figures abstraites, des paysages ou encore des vaches d'Hérens. Durant des années, Yvonne Zbinden-G est accompagnée dans sa démarche artistique par l'expert en art, Michel Reymondin. Aujourd'hui, c'est de ses propres ailes qu'elle imagine et réinvente son art. « Depuis plus de 20 ans, je cherche des surprises, l'inattendu ! Ma peinture est tournée vers l'émotionnel de façon figurative et abstraite. Je ne me contente pas de ce que je sais faire... De toutes les façons, à chaque fois, j'écris une histoire ! »

Dès le 14 octobre, les pastels colorés de l'artiste garniront les parois de la Maison de la Culture de Savièsein jusqu'au 7 janvier 2018. L'artiste présentera

ses dernières créations, largement inspirées du Valais, de ses reines et de différentes Fête-Dieu savièseinnes. [www.yvonnezbinden.com](http://www.yvonnezbinden.com)

### Informations pratiques

L'exposition est ouverte du jeudi au dimanche, du 14 octobre au 7 janvier 2018, de 14h à 18h. Entrée libre

**Vernissage** : vendredi 13 octobre, dès 18h.

**Visites commentées** : les samedis 14 octobre à 14h, 18 novembre à 16h30 et 9 décembre à 14h.

**Visite en patois** organisée par la Fondation Bretz-Héritier : le samedi 2 décembre à 16h30.



## Chantiers en cours sur la commune

Les chantiers actuellement en cours sont nombreux et importants. Ci-dessous et ci-contre vous trouvez un résumé des actions par chantier.

### ZONE DE DÉTENTE ET DE SPORTS DE OURE – ÉTAPE 2

Le 21 août 2017, les travaux de la seconde étape du développement de cette zone ont débuté.



Il est prévu notamment de construire, à l'Est du bâtiment vestiaires, les éléments suivants :

- un terrain de football junior en gazon naturel
- des espaces de détente et jeux pour enfants
- une piste de pumtracks pour les vélos
- un bowl et airs de street pour la pratique du skate
- une piste finlandaise
- un beach volley, etc.

Il est prévu que ce projet soit terminé pour la fin de l'année 2018. Son inauguration sera organisée au printemps 2019.



### GALERIE DU TUNNEL DU PRABÉ – MISE EN ŒUVRE CONDUITE PRESSION

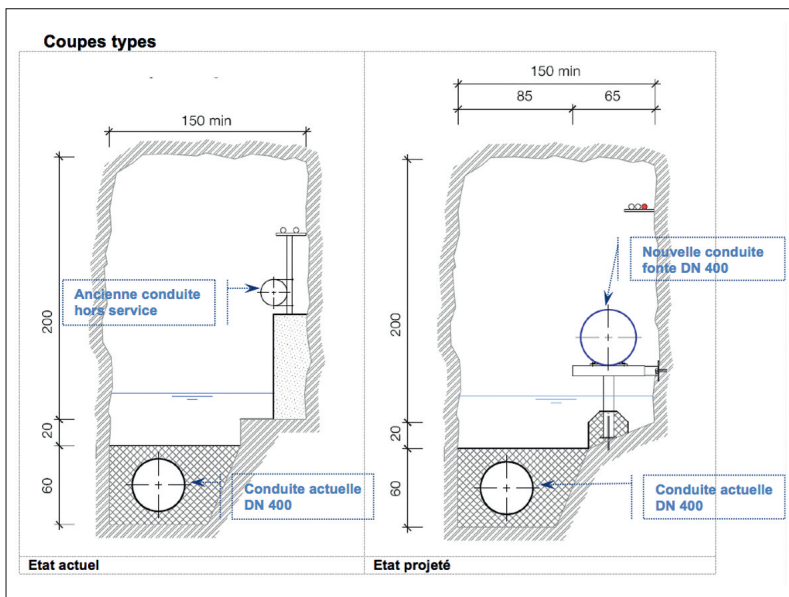
Les travaux ont débuté le 25 septembre 2017

Ils seront réalisés sur deux périodes automnales à savoir en 2017-2018 et en 2018-2019. La première intervention consiste essentiellement :

- à la mise en place d'un by-pass commandé à distance à la fenêtre de Dilogne ;
- au démontage et à l'évacuation de l'ancienne conduite (hors service) de Dilogne ;
- à la mise en place de nouveaux supports pour la conduite de la Dzemme ;
- à la mise en place des rails sur lesquels circulera un wagonnet de transport des éléments constitutifs de la nouvelle conduite en fonte.

L'étape de travaux 2018-2019 débutera également en septembre.

A la fin des interventions suivra une courte période de tests dédiés à la remise en service du turbinage de la Zour.





## Chantiers en cours sur la commune

### ROUTE DE LA COMBETTAZ

Le projet de la route de la Combettaz prévoit la construction d'un trottoir franchissable, la mise en place de l'éclairage public ainsi que celle d'un système d'évacuation des eaux de surface. Dans ce cadre, il est également nécessaire de rénover l'infrastructure et la superstructure de la route. La longueur du tronçon traité est d'environ 600 ml, soit depuis le carrefour avec la route de Pradubuis jusqu'à la fin de la zone à bâtir de la route de la Combettaz.

L'ensemble des travaux seront réalisés en 2017.



### ROUTE DE TRAMILLAU - ROUTE DE LA CROIX ET RUE DU MONT

Les travaux des routes de Tramillau, du Mont et de la Croix sont terminés. Ces travaux ont notamment permis de moderniser les différents services présents dans leur infrastructure.



### TROTTOIR DE DRÔNE

Il est prévu de réaliser en cette fin d'année en collaboration avec le canton, un trottoir le long de la rue St-Jacques, reliant ainsi un espace piétonnier de la route du Pradubuis à celle de Drône.

### ROUTE DE LA SIONNE ÉLARGIE

Les travaux consistent à améliorer sur sa partie communale, la visibilité et le croisement des véhicules sur la route de la Sionne. Il a été également décidé, au vue de la fréquentation du bisse de Lentine, d'aménager une place de pique-nique, proche de son croisement avec la route.





## Convocation des assemblées primaire et bourgeoisiale

L'assemblée primaire est convoquée le **lundi 16 octobre 2017**, à 19h30, au centre culturel **Le Baladin** avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Règlement sur la gestion des déchets - approbation
3. St-Germain Centre – DDP – réunion des parcelles – décision
4. St-Germain Centre – avancement du projet - information
5. Règlement de constructions et des zones en révision – information
6. Divers

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée le **lundi 16 octobre 2017**, dans l'enchaînement de l'assemblée primaire, au centre culturel **Le Baladin** avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. St-Germain Centre – DDP – réunion des parcelles - décision
3. Divers



Anne-Lise  
Solliard  
conseillère  
communale

## Solidarité intergénérationnelle

Dans le but de répondre au bien-être de ses citoyens, la Municipalité de Savièse désire renforcer le soutien aux personnes dans le besoin d'assistance.

Intéressés ? Nous vous laissons le soin de nous retourner le questionnaire ci-dessous à : [sondage@saviese.ch](mailto:sondage@saviese.ch)

Municipalité de Savièse

Solidarité intergénérationnelle - Case postale 32 - 1965 Savièse

### Solidarité intergénérationnelle - Savièse

Citoyen(ne) - Nom, prénom Âge

Adresse

Tél. Courriel

- Je désire offrir de mon temps pour les activités suivantes
- J'aurais besoin d'aides pour les activités suivantes
- Je désire participer aux activités suivantes

#### Loisirs

- Thé dansant
- Conférences
- Jeux
- Repas saisonniers
- Randonnées
- Autres

#### Conférences

- Santé
- Finances
- Autres

#### Besoins

- Courses
- Tâches administratives
- Lecture
- Jardinage
- Déblaiement des chemins d'accès
- Balades hebdomadaires
- Transports
- Autres

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'intérêt que vous porterez au présent questionnaire.

Municipalité de Savièse

## Brèves



### Première Dame

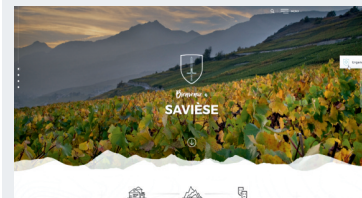
En 2018, la commune de Savièse aura l'honneur et le plaisir de compter parmi ses citoyennes et citoyens la Première Dame de notre canton. Anne-Marie Sauthier accèdera en effet le 18 mai 2018 à la présidence du Grand Conseil valaisan devenant ainsi la première Saviésanne à accéder à la plus haute marche du législatif cantonal. Cette journée particulière mettra à l'honneur la commune de Savièse et sera l'occasion pour la population de recevoir et féliciter comme il se doit une grande dame de notre commune lors d'une réception en fin d'après-midi devant la maison communale. Réservez déjà cette date... elle est historique !

### De la fraîcheur au Baladin

Comme mentionné dans l'édito de ce numéro de *Savièse informations*, le Baladin a été équipé cet été d'une installation de rafraîchissement permettant de mieux contrôler la température à l'intérieur de la salle et dans le hall d'entrée.

Il en résulte un nouveau confort pour les spectateurs durant la saison habituelle du Baladin et ouvre de nouvelles perspectives pour l'utilisation du centre culturel en période estivale, lorsque les températures extérieures sont élevées, voire caniculaires.

### Peau neuve



Les sites internet de la Commune, de l'Office du tourisme et du Baladin vont faire peau neuve. Cette refonte permettra d'adapter le graphisme et faciliter la consultation en rendant les sites compatibles avec les smartphones. L'accessibilité sera facilitée et la recherche d'informations plus aisée.